

# Le premier chauffard de l'année condamné

Publié le samedi 09 janvier 2016 à 12H36

***JUSTICE. Un homme était jugé hier devant le tribunal correctionnel de Nouméa pour homicide involontaire après avoir causé un accident de la route qui a coûté la vie à une personne le 1er janvier à La Tamoia.***

Il est le premier de l'année à être jugé pour un accident mortel. Hier, le tribunal correctionnel de Nouméa a condamné un individu à une peine de quatre ans de prison dont deux années de sursis avec mise à l'épreuve - et au maintien en détention - pour homicide involontaire après avoir causé un choc frontal mortel le 1er janvier sur la ligne droite de La Tamoia.

## **Il prend la fuite et se rend deux jours plus tard**

Le jour du drame, cet individu de 21 ans s'est endormi au volant, perdant le contrôle de son véhicule, et a percuté une camionnette sur la voie d'en face. À bord, un quadragénaire, la victime, et son petit-fils de 8 ans. « Le chauffeur zigzaguait sur la route à vive allure, la tête avachie sur le volant », a raconté un témoin aux enquêteurs. Sur place, les pompiers ont dû désincarcérer la victime au cours d'une opération qui a duré plus de trois heures. Mais plus de trace du chauffard qui a laissé les malheureux occupants du véhicule prisonniers dans un amas de tôles... « C'est épouvantable. Le chauffeur a eu tous les comportements qu'il ne faut pas avoir. Et son premier réflexe a été de fuir... », déplore le procureur de la République qui a appelé à un changement de mentalité sur les routes. L'individu s'est rendu deux jours plus tard à la gendarmerie pour tout avouer. « Cela devait être un jour festif et cette famille a été confrontée à l'horreur », souffle l'avocate de la partie civile. « Il ne faut pas faire de mon client un exemple car c'était le premier accident de l'année », regrette le conseil du prévenu. La personne décédée dans l'accident est à ce jour la seule victime des routes calédoniennes en 2016.

*Jean-Alexis Gallien-Lamarche*